

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 156

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

442 148 805 RCS Saint-Brieuc.

CELTIVET.

Forme : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée.

Capital : 1098240 EUR.

Adresse : Zone Artisanale de Kergre, 22970 Ploumagoar.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion AVIS DE PROJET DE FUSION ENTRE SELVET SELARL de vétérinaires au capital de 1.595.144 euros SIEGE SOCIAL : 4 Rue Théodore Botrel 22600 LOUDEAC 394.260.327 RCS SAINT BRIEUC ET CELTIVET SELARL de vétérinaires au capital de 1.098.240 Euros Siège social : ZA de Kergré 22970 PLOUMAGOAR 442.148.805 R.C.S. SAINT BRIEUC Société absorbante : la société SELVET, SELARL au capital de 1.595.144 €, dont le siège social est à LOUDEAC (22600) 4 rue Théodore Botrel, immatriculée au R.C.S. de Saint Brieuc sous le numéro 394.260.327, prise en la personne de son représentant légal en exercice. Société absorbée : la société CELTIVET, SELARL au capital de 1.098.240 euros, dont le siège social est à PLOUMAGOAR (22970) ZA de Kergré, immatriculée au R.C.S. de Saint Brieuc sous le numéro 442.148.805, prise en la personne de son représentant légal en exercice. L'évaluation des biens transmis par voie de fusion s'établit à : Actif : 4.201.440,77 € Passif : 1.622.632,30 € Actif Net apporté : 2.578.808,47 € Montant de la prime de fusion : 1.853.512,47 € Date du projet : 28 février 2017 Parité d'échange : une (1) part de la société SELVET, absorbante, pour dix (10) parts de la société CELTIVET, absorbée Les créanciers des sociétés fusionnantes pourront former des oppositions à cette fusion, dans les conditions et délais prévus par l'article L.236-14 du code de commerce. Lieu de dépôt pour la société absorbante : Greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc (22) Date de dépôt pour la société absorbante : 22 mars 2017 Lieu de dépôt pour la société absorbée : Greffe du tribunal de commerce de Saint Brieuc (22) Date de dépôt pour la société absorbée : 22 mars 2017 Pour avis.